

GAZOLE NON ROUTIER – CE QUI CHANGE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la TICPE sur le GNR s'élève à 24,81€/hl (contre 18,82 €/hl fin 2023). Ce montant a été fixé par l'article 94 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

Un pied de facture obligatoire est en place depuis le 1^{er} janvier 2023.

➤ **QUE DIT LA LOI ?**

- **Pied de facture GNR :**

Les articles L-3222-1 II et L3222-2 II du code des transports ont été modifiés par la Loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (art. 60) et prévoient une « révision du prix du transport pour couvrir la variation des charges de carburant nécessaire au fonctionnement de groupes frigorifiques autonomes ».

Ces articles du code des transports s'appliquent aux contrats de transport conclus à compter du 1^{er} janvier 2023.

La notion de contrat de transport est à entendre au sens d'opération de transport.

Chaque opération de transport, vaut contrat entre le donneur d'ordres et le transporteur.

Par ailleurs, l'article 132-8 du Code de commerce précise également qu'une lettre de voiture forme un contrat entre le transporteur, le destinataire, l'expéditeur. En tout état de cause, un contrat de transport ne nécessite pas d'être établi par écrit.

- **Hausse de la fiscalité**

La loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 (**B du II de l'article 94**) fixe le montant de la TICPE sur le GNR comme suit :

- 24,81 € au 1^{er} janvier 2024 (soit + 0,0599 €/l),
- 30,80 € au 1^{er} janvier 2025 (soit + 0,0599 €/l),
- 36,79 € au 1^{er} janvier 2026 (soit + 0,0599 €/l),
- 42,78 € au 1^{er} janvier 2027 (soit + 0,0599 €/l),
- 48,77 € au 1^{er} janvier 2028 (soit + 0,0599 €/l),
- 54,76 € au 1^{er} janvier 2029 (soit + 0,0599 €/l)

Au 1^{er} janvier 2030, le taux de TICPE sur le GNR sera aligné avec celui sur le gazole.

➤ **COMMENT SE CALCULE LE PIED DE FACTURE GNR ?**

Le taux de pondération du coût du GNR dans les coûts d’exploitation du transport frigorifique a été défini par le Comité National Routier il y a plusieurs années sur la base d’une enquête statistique menée auprès d’un panel d’entreprises représentatif du secteur.

La consommation de GNR étant directement fonction de la température produite par le groupe frigorifique, depuis le 1^{er} février 2021, ce taux de pondération (TP) distingue

- Tp(f) : les produits sous température dirigée positive (frais),
- Tp(s) : les produits sous température dirigée négative (surgelés).

L’indice « carburant groupe froid autonome », qui relaie les évolutions du coût de GNR est publié chaque mois par le Comité National Routier [disponible ici](#).

Le pied de facture GNR se calcule comme suit :

$$\left(\frac{Ic_{gf} - IR}{IR} \right) * TP(x) * \text{montant facturé ht}$$

Ic_{gf} = Indice « carburant groupe froid autonome »

IR= Indice de référence

Tp(f) = Taux de pondération frais

Tp(s) = Taux de pondération surgelés

The image shows two screenshots of the website 'Comité national routier'. The left screenshot displays a banner with the text 'Toutes les données' circled in red. Below the banner, there is a section titled 'Accédez à toutes les fonctionnalités avancées du site internet !' with a 'Abonnez-vous !' button. The right screenshot shows the website's navigation menu with 'DONNÉES' highlighted. Under 'DONNÉES', there are three categories: 'Régional ensemble articulé', 'Carburants', and 'Europe'. The 'Spécialités' link under 'DONNÉES' is circled in red. The 'Spécialités' section lists various cost reference items like 'Frigo Frais longue distance ensemble articulé', 'Frigo Surgelé longue distance ensemble articulé', 'Frigo LD 40T (spécialité arrêtée)', 'Benne céréalière 40T', 'Benne TP 40T', 'Citerne liquide alimentaire 40T', 'Camion-remorque porte-voitures 35T', and 'Porte-conteneurs 40T'.

Frigo Surgelé longue distance ensemble articulé - Gazole

Frigo Frais longue distance ensemble articulé - Gazole

INDICES CNR

	BASE 100 OU UNITE	08 2021	09 2021	10 2021	11 2021	12 2021	01 2022	02 2022	03 2022	04 2022	05 2022	06 2022	07 2022	08 2022
Indices analytiques														
Indice CNR gazole professionnel	12/2000	161,56	165,88	180,42	178,76	176,33	190,06	200,66	252,55	239,87	243,06	270,23	254,38	244,74
Indice CNR Carburant groupe froid autonome	12/2000	211,09	219,16	245,01	248,22	242,19	263,68	282,75	379,09	354,72	365,89	402,53	380,56	362,06
Indice CNR maintenance	12/2000	169,05	169,16	171,11	171,75	172,24	172,42	174,25	177,47	177,47	177,81	178,23	180,05	180,95
Indice CNR infrastructures	12/2000	176,48	176,48	176,48	176,48	176,48	176,48	180,08	180,08	180,08	180,08	180,08	180,08	180,08

➤ **QUELLES PÉNALITÉS EN CAS DE NON APPLICATION DU PIED DE FACTURE ?**

Inscrite dans la loi, l’indexation est d’ordre public.

Remarques :

Constitue un délit le fait, pour le cocontractant du transporteur (son client), de ne pas satisfaire aux dispositions relatives à la clause carburant et à sa répercussion (article L.3242-3 du Code des transports). Le contrevenant s’expose à une amende de 15 000€ (multipliée par cinq si la personne morale est reconnue responsable).